



TRANSMIS LE 01/07/2019
REÇU LE
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 01/07/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

DÉLIBÉRATION N°12

**OBJET : TECHNIQUES/URBANISME – INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE SUR
LE SECTEUR D'ENTRÉE DE VILLE OUEST – RUE DU GÉNÉRAL LECLERC**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept du mois de juin à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé, en salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la Présidence de M. Xavier MELKI, Maire.

PRÉSENTS :

Groupe Franconville Une Ambition Partagée :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Alain VERBRUGGHE
Sandrine LE MOING, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Roland CHANUDET, Monique
MAVEL-MAQUENHEM, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Jean-Hubert MONTOUT, Nadine
SENSE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Françoise GONZALEZ,
Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Roger LANDRY, Bernadette MONTALTI, Monique
MERCHIE, Henri FERNANDEZ, Catherine MOSER, Monique PLASSIN.

Groupe Vivre à Franconville :

Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Antoine RAISSÉGUIER, Yann LE DU,
Xavier DUPRAT, Maya SEBAOUN, Jean-Michel BAER.

Groupe Ensemble pour Franconville :

Madame et Monsieur les Conseillers Municipaux (*) : Claude BODIN, Eva HINAUX.

Groupe Faire Front pour Franconville :

Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Jean-Luc MAYENOBE, Sébastien USTASE.

ABSENTS :

Groupe Franconville Une Ambition Partagée :

Francis DELATTRE

Bruno DE CARLI

Alexandra SAINTEN

Joachim CELLIER

Anne CRISTALLIN

Jeanne CHARRIERES-GUIGNO

Pouvoir à Monique MAVEL-MAQUENHEM

Pouvoir à Henri FERNANDEZ

Pouvoir à Jean-Hubert MONTOUT

Pouvoir à Patrick BOULLÉ

Pouvoir à Eva HINAUX

Pouvoir à Nadine SENSE

Groupe Vivre à Franconville :

Samir LAMOURI

Pouvoir à Antoine RAISSÉGUIER

Groupe Ensemble pour Franconville

Emmanuel ELALOUF

Pouvoir à Claude BODIN

SECRÉTAIRE :

Sandrine LE MOING

Le Conseil municipal convoqué le 21 juin 2019 s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : **Sandrine LE MOING** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Urbanisme

Question n°12 du CM du 27/06/2019 - P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUN 2019 DÉLIBÉRATION N°12

OBJET : TECHNIQUES/URBANISME – INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE SUR LE SECTEUR D'ENTRÉE DE VILLE OUEST – RUE DU GÉNÉRAL LECLERC

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L424-1,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de FRANCONVILLE-LA-GARENNE approuvé le 10 décembre 2009, modifié le 28 juin 2011, le 20 décembre 2012, le 12 février 2015, le 14 décembre 2015 et le 22 mars 2018,

CONSIDÉRANT qu'une étude urbaine réalisée sur le secteur d'entrée de ville Ouest permet de déterminer une réflexion et une stratégie globale sur l'évolution urbaine du quartier,

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des équipements publics et notamment scolaire,

CONSIDÉRANT la nécessité de gestion de la circulation et du stationnement au travers d'une étude préalable de circulation et de stationnement,

CONSIDÉRANT que ce secteur nécessite une réflexion et un engagement de la Ville en vue d'encadrer son évolution conformément aux objectifs fixés par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) notamment en matière d'habitat et d'évolution des équipements,

CONSIDÉRANT donc l'intérêt général représenté par ce secteur et la nécessité de prévenir la réalisation de toutes constructions, travaux, ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreux le futur aménagement,

APRES l'avis de la commission « Urbanisme/Travaux/Transports/Développement Durable » en date du 11 juin 2019,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1^{er} : **APPROUVE** l'instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur défini au plan joint à la présente délibération en application de l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme,

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal, à diligenter toute procédure nécessaire à cette fin, et à signer tous les actes relatifs à cette procédure,

Article 3 : **DIT QUE** dans le périmètre pris en considération, Monsieur le Maire ou son représentant pourra surseoir à statuer à toute demande d'occupation des sols en application de l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme,

Article 4 : **PRÉCISE** que Monsieur le Maire ou son représentant prendront les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier et feront procéder aux mesures de publicité requises en la circonstance, notamment par la publication d'une mention d'information dans un journal de niveau départemental,

Article 5 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Caractère Exécutoire
d'après le Maire
Hervé Ham Verbrugghe
le 19 juillet 2019



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

Xavier MELKI



Acte à classer**DEL27062019Q12**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-07-01T12-36-17.00 (MI217747086)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20190627-DEL27062019Q12-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : TECHNIQUES/URBANISME - INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE
D'ÉTUDE SUR LE SECTEUR D'ENTRÉE DE VILLE OUEST - RUE
DU GÉNÉRAL LECLERC.

Date de décision : 27/06/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
2.2.6. autresActe : [12- TECH-URBA - Instauration d'un](#) **Multicanal : Non**
[périmètre d'étude sur le secteur](#)
[d'entrée de ville Ouest+AFL.PDF](#)

Pièces jointes :

[12 -TECH-URBA - PJ -
Plan périmètre d'étude
entrée de ville Ouest -
Rue du général
Leclerc.PDF](#)

Type PJ : 31_DP - Documents pré-contractuels

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/07/19 à 12:36

Par [SADEQ Fatiha](#)

Transmis

Date 01/07/19 à 12:36

Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception

Date 01/07/19 à 12:41

